

Les subsides

Le parti conservateur à l'échelon fédéral et huit des premiers ministres provinciaux voulaient une formule modificative qui les auraient indemnisés pleinement s'ils avaient décidé de ne pas céder au gouvernement fédéral certaines de leurs attributions. Le premier ministre (M. Trudeau) et le parti libéral n'ont pas permis que la Chambre en soit saisie, ils n'ont pas voulu l'inscrire dans le projet de loi constitutionnelle qui a été adopté.

Puisque le gouvernement s'intéresse maintenant au droit à la propriété, va-t-il s'engager à inclure dans la Constitution la clause de compensation pleine et entière que huit premiers ministres provinciaux souhaitaient, tout comme notre parti, en vue de protéger les compétences provinciales et le droit à la propriété dans les provinces? Le ministre peut-il nous assurer que la Chambre en sera saisie, de manière à protéger à l'avenir cet aspect important de la propriété?

M. MacGuigan: Monsieur le Président, de toute évidence, le député faisait un discours. Je ne m'étais pas aperçu qu'il s'agissait d'une question. C'est pourquoi j'ai voulu sortir un moment pour aller consulter mes collègues. Toutefois, sachant maintenant que c'est une question, je vais devoir l'interroger à mon tour sur la position des conservateurs. Il prétend que son parti est en faveur du droit à une pleine compensation en cas de dissociation. Je me demande alors ce qui oppose le député de Yellowhead (M. Clark) et M. Mulroney, ou encore le député de York-Nord et le député de Yellowhead. J'ai cru comprendre que son parti était complètement divisé, que les deux principaux candidats à la direction de son parti ne s'entendaient pas sur cette question. Je ne vois donc pas comment il peut dire quelle est la position de son parti à cet égard. Nous ne savons pas qui est son chef; comment pouvons-nous alors savoir quelle est la position de son parti?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je crois que le ministre use beaucoup trop de faux-fuyants.

Une voix: Nous avons un chef.

M. Fisher: Avons-nous affaire à la faction de l'Ouest ou à celle de l'Est?

M. MacGuigan: Notre position en cette matière est bien connue. Nous ne sommes pas pour le droit de se retirer avec pleine compensation. Nous estimions avoir une meilleure formule de modification. Nous avons dû battre en retraite là-dessus afin d'obtenir la Charte que nos amis d'en face n'ont rien fait pour avoir. Ils prétendent avoir toujours préconisé la constitutionnalisation du droit à la propriété. Je ne doute pas qu'ils aient voulu ce droit tout comme ils voulaient d'autres droits, c'est à dire pas du tout.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de cette question qui intéresse énormément les Canadiens. Ce qui entre autres inquiète notre parti c'est que la

Chambre s'est engagée dans une affaire abominable en ce qui concerne la modification de la constitution.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: J'entends le porte-parole conservateur en matière constitutionnelle, celui qui tout récemment encore prétendait qu'il était de la plus haute importance que les comités de la Chambre examinent les modifications constitutionnelles proposées et entendent . . .

M. Epp: Nous l'avons fait.

M. Broadbent: . . . des témoins. Comme le signalera dans quelques minutes le porte-parole de notre parti, depuis 48 heures, divers groupements canadiens se sont dits très intéressés à cette question et ont manifesté le désir de comparaître devant un comité.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous voulez faire un discours.

M. Lewis: En viendra-t-il à son rappel au Règlement?

M. Broadbent: Si ces deux partis sont sérieux à propos du processus légitime auquel on doit recourir pour modifier la constitution canadienne, ils devraient alors, à mon avis, consentir à discuter le fond de la motion qui serait renvoyée à un comité de la Chambre chargé alors d'entendre des témoins et de faire rapport à la Chambre. Cela n'entraînerait ni accélération, ni retard dans la démarche. Ce serait donc la façon qui conviendrait à une révision constitutionnelle.

Le porte-parole du parti conservateur, son leader parlementaire, a évoqué le commentaire 451 de Beauchesne qui donne la possibilité de substituer une motion à une autre. Si nous pouvions avoir le consentement unanime à cette fin—j'ai moi-même une motion qui porte sur le même sujet, et qui autoriserait un comité de la Chambre à étudier la question—tous les partis auraient alors la possibilité de se faire entendre, d'écouter les témoins puis de se prononcer.

Je donne au nom de mon parti l'assurance que nous ne voulons ni retarder ni accélérer les choses. Nous nous en tenons à la façon qui convient à notre avis en matière de modification constitutionnelle. Donc, je renvoie la balle au ministre de la Justice (M. MacGuigan), qui devrait se préoccuper de la question, et au parti conservateur qui devrait éviter de se précipiter à propos d'une modification sérieuse, s'il se montrait vraiment conservateur au sens traditionnel du terme.

M. Siddon: Voilà trois ans que cela traîne.

M. Broadbent: J'inviterais le député qui proteste à lire un jour Edmund Burke.

M. Siddon: Consultez un peu les sondages.

M. Broadbent: En tout cas, je parle le plus sérieusement du monde. Cela pourrait se faire très rapidement. J'attends maintenant la réponse, tant du ministre de la Justice que du parti conservateur.